



## École Les blés en herbe

### Conseil d'école du 31 mars 2015

Présentation des membres présents au conseil d'école :

- Présents :
  - Monsieur Levillain, madame Ramage
  - Monsieur Jéhannin DDEN
  - Parents élus au conseil d'école : Mesdames Leroux, Lacoma et Jacquet, et Monsieur Baleine.
  - L'équipe enseignante : Mesdames Colin, Cléquin, Benmeddah et Petitjean
  
- Personnes excusées :
  - Mesdames Mauclerc, Moubèche, Jehanne et Gourvenec,
  - Madame Lefort-Oger IEN
  - Détermination du secrétaire de séance : Mme Jacquet

#### Ordre du jour

##### 1. **Le PPMS :**

Actualisation du précédent projet rédigé sur l'école. Mise à jour en concertation avec la mairie des personnes responsables sur les différents temps de présence des enfants sur le lieu scolaire.

Un exercice sera programmé au cours du troisième trimestre.

En principe réactualisation tous les ans et présentation au 1<sup>er</sup> conseil d'école.

##### 2. **Les projets pédagogiques.**

- Sortie au cinéma : Pour les 4 classes, répartition sur tous les trimestres. Adaptation des films en fonction de l'âge des enfants.

Financement par l'APE et transport pris en charge par la mairie.

- Sortie au Palais des congrès pour l'exposition de photos « Planète Océan » : Toutes les classes, mais réparties sur différentes dates. Visite guidée pour les plus grands et visite libre pour la classe de maternelle. Sensibilisation et meilleure connaissance des enfants au monde marin.
- Visite du collège René Cassin à Cancale pour la classe de CM1/CM2 le mercredi 18 mars 2015.
- Carnaval des enfants le mercredi 8 avril 2015 : Défilé dans les rues de Saint-Coulomb des enfants avec déguisements préparés à l'école sur le thème de la photographie.
- Intervention sur le tri sélectif organisée par Saint-Malo Agglomération : classe de CM.
- Intervention en sciences comme chaque année : choix d'un thème par l'enseignante en fonction du programme scolaire.

- Sortie de fin d'année à Dinan pour les CE et CM : Etude du Moyen-Age en classe - journée du 11 juin 2015. Visite de la ville de Dinan le matin et après-midi, ateliers de fabrication d'objets artisanaux.

L'équipe enseignante rappelle que les sorties se font sur la base d'un projet pédagogique et que leur faisabilité est soumise à l'accord de l'IEN.

- Site internet de l'école : Mise en place d'un onglet « cahier de texte » dans les rubriques des classes de CM et CE2 pour que les parents puissent avoir accès aux dates des évaluations et que les enfants puissent s'avancer dans leurs révisions. En effet les dates de ces évaluations sont communiquées aux élèves longtemps à l'avance. Madame Petitjean rappelle que les enseignants ne donnent pas de devoirs écrits, uniquement des leçons à apprendre.
- Les parents ne savent pas comment aider les enfants au moment des devoirs ou pour préparer une évaluation. Certains font faire plus d'exercices aux enfants, avec le risque d'amener l'enfant à appréhender certaines notions pas encore vues en classe, d'autres se sentent démunis ou estiment que le temps avec les parents ne doit pas être consacré au travail scolaire. Les enseignantes admettent qu'il est difficile pour les parents de comprendre ce qui est demandé à l'élève en classe et sont prêtes à apporter des précisions ou éclaircissements aux parents qui en font la demande. Il est normal en cycle 3 que les enfants commencent à s'avancer dans leur devoir, cela afin de préparer le collège.
- Bilan positif de la Co intervention de l'école, de la mairie (TAP) et du CDAS sur les dangers d'internet. Madame Petitjean regrette le peu de participants à la réunion de restitution proposée aux parents sur ce sujet. Car on se rend compte qu'aujourd'hui, dès un très jeune âge, les enfants savent très bien utiliser internet.
- Suite notamment à l'intervention de madame Leconte lors de sa conférence-débat autour du thème « Quels aménagements des temps pour un mieux vivre de nos enfants ? », l'équipe enseignante se propose d'essayer de mettre en place une modification de l'accueil des élèves de CE et CM le matin : l'accueil se ferait directement dans les classes et non plus dans la cour. Ceci doit permettre à chaque élève d'avoir un moment de temps calme avant de commencer sa journée de classe, de s'installer tranquillement à sa place, de se mettre dans son rôle d'élève, de pouvoir dire bonjour à ses camarades et à son enseignante. Cette modification pourrait, si tout le monde est d'accord, se mettre en place au retour des vacances de printemps. Une modification serait apportée dans le règlement intérieur de l'école à la rubrique accueil.

Accompagnement des enfants par leurs parents directement à l'entrée de la classe. Une communication sera faite auprès des parents de cette modification de fonctionnement.

### 3. Les rythmes scolaires

Réunion du comité de pilotage jeudi dernier pour faire le point sur les périodes écoulées et envisager l'année prochaine : bilan globalement satisfaisant, les activités et l'organisation sont même jugées très bonnes. Les points noirs restent cependant les mêmes que ceux évoqués aux bilans précédents : certains groupes semblent trop chargés, certains élèves manquent d'investissement au sein de certaines activités ainsi que de respect envers certains adultes.

Le comité de pilotage doit se réunir à nouveau au retour des vacances afin de réfléchir à la rédaction d'un PEDT (projet éducatif territorial) :

A priori l'organisation des TAP serait reconduite à l'identique pour l'année prochaine.

Intervention de Monsieur le Maire : Globalement, le fonctionnement est positif. Crainte de Monsieur le Maire : que des intervenants abandonnent. Pour le moment, ce n'est pas le

cas, contrairement à d'autres communes. Il ne faut pas oublier ce point-là et remercier leur investissement.

Pas facile de trouver des intervenants compétents pour une heure de travail par jour, pendant trois jours.

Idée peut-être à mettre en place : une classe où l'on ne « fait rien », à la demande de certains enfants. Constat également par les enseignantes.

Une chose est sûre : il n'y aura pas de déplacement des enfants, sauf pour aller à la bibliothèque. C'est une question de sécurité.

L'équipe enseignante souhaite qu'une réflexion soit apportée sur le temps de l'enfant à l'école dans sa globalité avec un respect plus grand des enfants : heure de coucher des enfants après le repas (sieste des maternelles qui débute avec l'endormissement de l'enfant dès le fin du repas), envisager une réorganisation de l'espace disponible pour les élèves après le repas : favoriser des coins de regroupement calme pour discuter, lire, se reposer ainsi qu'un espace de jeux d'extérieurs bien défini pour ceux qui le souhaitent. Il s'agit d'envisager une réorganisation avec le personnel dont la municipalité dispose, pas la création de postes.

Par souci d'égalité de traitement, la mairie s'oppose au fait de pouvoir coucher les plus jeunes dès la fin du repas, en effet, cela ne peut être fait pour les élèves de l'école St Joseph qui ne remontent pas avant 13h20. L'école St Joseph devra être consultée sur ce point car cette question avait déjà été évoquée lors du premier conseil sans trouver d'issue favorable. Les parents sont d'accord avec les enseignantes sur ce point pour mieux prendre en compte la fatigue des plus petits.

Madame Petitjean ajoute que depuis la rentrée, le nouveau mode de fonctionnement de la surveillance après le repas, avec l'arrivée de Sébastien Laforge en renfort sur ce temps a permis d'aplanir la situation, moins de conflits jaillissent à 13h20, les motifs de discordes étant mis à plat au moment où ils arrivent et traités de la même façon que sur le temps purement scolaire avec écoute de chaque protagoniste. Les règles établies sur ce temps-là sont aussi identiques à celles qui régissent la cour de récréation sur le temps enseignant et les écarts à la règle sont transmis à la directrice : Cette liaison et cette homogénéité permet aux enfants d'être plus sereins car rassurés. (Ils se sentent écoutés). Cohésion entre les différents personnels.

#### **4. Aménagement de la cour**

L'idée de réaménager la cour avait été émise au précédent conseil d'école. Les enfants pourraient être associés à ce projet.

Pour le respect du « rythme » à l'école des enfants, penser à une réorganisation du temps scolaire, de la cour et des locaux.

Il faut qu'il y ait un traitement équitable entre l'école publique et l'école privée, sachant que le fonctionnement entre les deux écoles n'est pas le même. Cette organisation se fait sur un temps municipal, donc également de traitement entre les enfants.

Les parents insistent sur la possibilité de lier à la fois la réflexion sur les différents temps des enfants et l'aménagement de la cour dans le cadre du projet éducatif de territoire, le maire, à plusieurs reprises, rappelle que les propositions des parents sont les bienvenues et que le comité de pilotage des TAP sera le lieu de cette réflexion.

#### **5. Divers**

- Point sur la mise en œuvre de la nouvelle organisation du restaurant municipal :

Rencontre d'entreprises par la mairie pour mettre en place une inscription en ligne par période.

Objectif : mise en place pour la prochaine année scolaire.

Quelques difficultés avec le système actuel, mais elles sont gérées.

- Avancée du dossier concernant la mise en sécurité des abords de l'école :

La rue de la mairie va être en sens unique. Mais pas de délai de communiqué par la mairie. Un ralentisseur va être installé sur la rue des Bas Chemins avant l'entrée du parking en direction du bourg.

Prochain conseil d'école fin juin